

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
VILLE D'AGDE

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 23 NOVEMBRE 2015**

Espace Mirabel

34300 AGDE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 NOVEMBRE 2015

### COMPTE-RENDU

#### Etaient présents :

Mesdames Carole RAYNAUD, Lucienne LABATUT, Gilberte CARAYON, Anne-Marie GARRIGUES, Anne HOULES

Messieurs Gilles D'ETTORE, Roger CARNIEL, Michel DREMONT, Jean-Pierre CAVAILLES,

Etaient excusés : Fabrice MUR, Ghislain TOURREAU, Brigitte MARTINEZ, José GARCIA, Sébastien FREY,

#### Mandants

#### Mandataires

Secrétaire de séance : Alphonse PEREZ, Directeur du CCAS

Ouverture de la séance à 15H00.

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président du CCAS.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si cette dernière a des questions ou remarques sur le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2015. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2015 est approuvé.

### **EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR**

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

### **STRATEGIE MANAGERIALE**

#### **Question n° 1 - Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente**

Conformément à l'article 21 du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale, Monsieur le Président informe l'Assemblée des Décisions prises par Madame la Vice-Présidente ou lui-même dans le cadre des délégations qu'ils ont reçues du Conseil d'Administration par délibération du 28 avril 2008.

N° de la Décision	Objet	Prestataire ou cocontractant	Montant
2015-I-39	Convention de mise à disposition de la salle n°3 du bâtiment de la Calade – avenue du 8 mai 1945 entre le CCAS d'Agde et l'Ensemble MEDICIS	Ensemble MEDICIS	A titre gratuit
2015-I-40	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et l'Association COMHA	Association COMHA	A titre gratuit
2015-I-41	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et l'Association SNJA	Association SNJA	A titre gratuit
2015-I-42	Reconduction de la ligne de trésorerie du CCAS auprès de la Caisse d'Epargne	/	A titre onéreux
2015-I-43	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et le Rugby Olympique Agathois	Rugby Olympique Agathois	A titre gratuit
2015-I-44	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et l'Association ROA	Rugby Olympique Agathois	A titre gratuit
2015-I-45	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et l'Association ROA	Rugby Olympique Agathois	A titre gratuit

2015-I-46	Nomination du mandataire de la Régie d'Avances	/	/
2015-I-47	Cessation de fonction de mandataire de la Régie d'Avances	/	/
2015-I-48	Nomination du mandataire de la Régie de Recette	/	/
2015-I-49	Cessation de fonction du mandataire de la Régie de Recettes	/	/
2015-I-50	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et l'école de Rugby des pays d'Agde	École de Rugby des pays d'Agde	A titre gratuit
2015-I-51	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et l'école de Rugby des pays d'Agde	École de Rugby des pays d'Agde	A titre gratuit
2015-I-52	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et l'école de Rugby des pays d'Agde	École de Rugby des pays d'Agde	A titre gratuit
2015-I-53	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et l'école de Rugby des pays d'Agde	École de Rugby des pays d'Agde	A titre gratuit
2015-I-54	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et l'école de Rugby des pays d'Agde	École de Rugby des pays d'Agde	A titre gratuit
2015-I-55	Avenant à la convention de mise à disposition de la salle 2 du service Age d'Or – Immeuble Jardin de la Calade 2ème étage – 2 avenue du 8 mai 45 à Agde entre le CCAS d'Agde et l'Union Régionale Sportive Léo Lagrange Languedoc-Roussillon	Union Régionale Sportive Léo Lagrange Languedoc-Roussillon	A titre gratuit
2015-I-56	Convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS d'Agde et l'Association des Alcooliques Anonymes	Association des Alcooliques Anonymes	A titre gratuit
2015-I-57	Avenant à la convention de mise à disposition de la salle rez de chaussée du service Age d'Or – Immeuble Jardin de la Calade 2ème étage – 2 avenue du 8 mai 45 à Agde entre le CCAS d'Agde et l'Association Agde Belle Epoque	Association Agde Belle Epoque	A titre gratuit

### **SECOURS FINANCIERS**

Décisions N° D15-34 (commission sociale du 07/09/2015) représentant **1 secours** pour un montant total de **120,00 €** (ayant servi à financer 1 aide au logement).

Décisions N° D15-35 du 28/09/15 représentant **1 secours** pour un montant total de **240,00 €** (ayant servi à financer 1 aide au logement).

Décisions N° D15-36 du 17/09/15 représentant **1 secours** pour un montant total de **251,40 €** (ayant servi à financer 1 aide à la mobilité).

Décisions N° D15-37 à D15-39 (commission sociale du 12/10/2015) représentant **3 secours** pour un montant total de **400,00 €** (ayant servi à financer 1 aide au logement, 1 aide à la subsistance et 1 aide à l'énergie).

### **FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)**

Décisions N°F15-36 à F15-40 (commission FAJ du 11/09/2015) représentant **5 aides** pour un montant total de **750,00 €** (ayant servi à financer 5 aides à la subsistance).

Décisions N°F15-41 à F15-45 (commission FAJ du 16/10/2015) représentant **5 aides** pour un montant total de **1 428,00 €** (ayant servi à financer 1 aide au sport, 1 aide à la santé, 1 aide au logement et 1 aide à la subsistance).

Décisions N°F15-46 du 03/11/2015 représentant **1 aide** pour un montant total de **150,00 €** (ayant servi à financer 1 aide à la subsistance).

Il est proposé au Conseil d'Administration de prendre acte des décisions prises par Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente, en application de la délibération du 13 mai 2014 et conformément à l'article 21 du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale.

**Le Conseil d'Administration,  
DECIDE  
DE PRENDRE ACTE**

**Question n°2 : Avenant n°3 au Groupement de Commandes Ville d'Agde / CCAS / Caisse des écoles**

Par délibération n° 20 du 21/12/2007, la Ville d'Agde a décidé de créer un nouveau groupement de commandes, composé de la Ville d'Agde, de la Caisse des Ecoles et du Centre Communal d'Action Sociale, afin d'accroître sa souplesse de gestion et d'élargir son objet. Grâce à la mutualisation des commandes, ce groupement permet à tous ses membres de réaliser des économies d'échelles et, par là même, de mieux gérer les deniers publics.

La convention constitutive du groupement de commandes a été signée le 29 février 2008.

Une modification du domaine de compétences du groupement de commandes a été effectuée par avenant n° 1 signé le 28 janvier 2010.

Le périmètre du groupement de commandes a ensuite été étendu par avenant n° 2 signé le 16 mai 2011.

Afin de mieux satisfaire les demandes des utilisateurs et des administrés et d'apporter une réponse encore plus adaptée aux besoins des membres du groupement, il vous est proposé d'étendre le domaine de compétences du groupement de commandes par avenant n° 3.

L'ensemble des domaines ainsi pris en compte pour le CCAS d'Agde dans le cadre du groupement de commandes est le suivant :

- Fournitures administratives
- Fourniture de carburants
- Fourniture de matériels et de mobiliers de bureau
- Fourniture de matériels téléphoniques et services rattachés
- Fourniture et maintenance de photocopieurs et matériels d'impression
- Fourniture et maintenance des systèmes d'alarme intrusion, de vidéo-protection et contrôle d'accès
- Maintenance de matériels et de logiciels informatiques communs
- Services de création, de mise à jour, de maintenance et d'hébergement de site internet
- Services de télécommunications
- Maintenance des ascenseurs
- Maintenance des onduleurs
- Maintenance des systèmes de sécurité incendie
- Maintenance et fourniture d'extincteurs, de désenfumages et robinets incendie armés
- Missions de contrôle technique
- Missions de vérifications périodiques électriques »

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter l'avenant n°3 à la convention constitutive du groupement de commandes «CCAS d'Agde / Ville d'Agde / Caisse des Ecoles» dans les conditions définies ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer le dit avenant ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

**Le Conseil d'Administration,  
DECIDE  
D'ADOPTER  
D'AUTORISER  
A L'UNANIMITE**

**Question n°3 : Modification du Tableau des Effectifs**

Pour mise à jour du tableau des effectifs il convient :

**1 - De procéder à la création :**

Filière Animation :

➤ Cadre d'emplois des animateurs territoriaux :

Création d'un poste d'adjoint de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

## **2 - De procéder à la suppression au 1er janvier 2016, des postes suivants :**

### Filière Animation :

- ▲ Cadre d'emplois des animateurs territoriaux :
- 1 emploi d'animateur à temps non complet de 14 heures hebdomadaires

### Filière Médico-Sociale :

- ▲ Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs :
  - 1 emploi d'assistant socio-éducatif à temps complet
  - ▲ Cadre d'emplois des psychologues
  - 1 emploi de psychologue à temps non complet de 19 heures hebdomadaires
  - 1 emploi de psychologue à temps non complet de 21 heures hebdomadaires
  - Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture
- ère
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

### Filière Technique :

- ▲ Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :
- 2 emplois d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la modification du Tableau des Effectifs dans les conditions définies ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **Le Conseil d'Administration,**

**DECIDE**

**D'APPROUVER**

**D'AUTORISER**

**A L'UNANIMITE**

### **Question n°4 : Convention Référent Unique**

En application de la loi du 1er décembre 2008 relative au Revenu de Solidarité Active et dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion, le Département de l'Hérault conduit la politique départementale d'insertion.

A ce titre, le Conseil Départemental de l'Hérault met en œuvre des actions d'insertion visant à assurer un accompagnement social et professionnel du public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA), destinées à faciliter son insertion durable dans l'emploi.

Pour cela, le Conseil Départemental de l'Hérault s'appuie sur ses partenaires pour la réalisation de ces actions en apportant par un soutien financier aux centres communaux ou intercommunaux d'action sociale volontaires et investis dans la lutte contre les exclusions et les discriminations.

Aussi, le Conseil Départemental de l'Hérault a confié cette mission au CCAS d'Agde.

Ce dernier a affecté à la mission *Référent Unique* (RU) deux travailleurs sociaux à temps plein, au profit :

- des allocataires du RSA,
- et le cas échéant de leur conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité, soumis aux droits et devoirs et devant signer un contrat d'engagement réciproque.

L'objectif est d'accompagner 400 bénéficiaires du RSA résidant sur la commune d'Agde et sans enfant mineur à charge, sur une période d'une année en entrées et sorties permanentes sur le territoire du service insertion RSA de Pézenas-Agde.

En contrepartie, le Conseil Départemental de l'Hérault s'engage à allouer au CCAS d'Agde la somme maximum de **43 500 € par an**. Ce soutien financier consiste en une participation dans la prise en charge des salaires (charges patronales incluses) des travailleurs sociaux.

La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2016.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention CCAS d'Agde/Conseil Départemental de l'Hérault relative au financement d'un poste de *Référent Unique*.

### **Le Conseil d'Administration,**

**DECIDE**

**D'APPROUVER**

**D'AUTORISER**

**A L'UNANIMITE**

#### **Question n°5 : Règlement du foyer d'urgence**

Par délibération du 26 septembre 2002, la gestion du foyer d'urgence Saint Vénuste de la Ville d'Agde a été confiée au Pôle Social du CCAS.

En application de l'article 4 de la loi DALO, cette structure assure le principe de continuité du séjour au sein du foyer. Il permet ainsi à chaque personne hébergée en urgence de rester dans la même structure, en attendant de bénéficier d'une orientation adaptée. Ses horaires d'ouvertures sont de 18h00 au lendemain 9h00.

Dans le cadre du Dispositif Hivernal d'Urgence (DHU), le foyer ouvrira ses portes du **lundi 23 novembre 2015 au lundi 28 mars 2016**.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le règlement intérieur.

**Le Conseil d'Administration,**

**DECIDE**

**D'APPROUVER**

**D'AUTORISER**

**A L'UNANIMITE**

#### **Question n°6 : Convention financière relative au fonctionnement du foyer d'urgence**

Le CCAS d'Agde assure la gestion d'un foyer d'urgence dont l'objectif est de répondre à la problématique des personnes sans domicile fixe (SDF), sur la commune d'Agde.

Cette structure propose l'accès à un hébergement d'urgence en faveur d'un public exclusivement masculin pour un nombre total de 12 places en niveau I et de 6 places supplémentaires en niveau II.

Outre la mise à l'abri, le foyer d'urgence Saint Vénuste offre la possibilité aux résidents de se restaurer, de dormir, de se laver et d'accéder à différents dispositifs de droits commun et à une autonomie sociale.

Aussi, dans le cadre de la campagne hivernale 2015 – 2016 et en vue de soutenir les partenaires œuvrant dans le champ de la prévention des expulsions et de l'insertion des personnes vulnérables, l'Etat alloue une subvention à hauteur de 35 000,00 €, destinée au fonctionnement du foyer d'urgence Saint Vénuste.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention financière conclue entre le CCAS d'Agde et l'Etat et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Le Conseil d'Administration,**

**DECIDE**

**D'APPROUVER**

**D'AUTORISER**

**A L'UNANIMITE**

#### **Question n°7 : Avenant n° 1 à l'action santé**

En date du 02 juillet 2015, le Conseil d'Administration a approuvé le renouvellement de l'action *individualisée en direction des personnes présentant des difficultés de santé*, à destination des bénéficiaires Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le Conseil Départemental de l'Hérault s'est engagé initialement à soutenir financièrement le CCAS à hauteur de 48 000 €. L'avenant n°1 complète d'une part cette enveloppe budgétaire et d'autre part la période de convention de référence.

Aussi, la participation s'élève dorénavant à 72 000 €, pour une réalisation de l'action couvrant la période 1<sup>er</sup> juin 2015 au 30 novembre 2016.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'avenant 1 à la convention n°15/C0264 et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à la signer.

**Le Conseil d'Administration,**

**DECIDE**

**D'APPROUVER**

**D'AUTORISER**

**A L'UNANIMITE**

#### **Question n°8 : Ouverture d'un Lieu d'Accueil enfants /Parents "La récré" dans les locaux de l'Ecole Maternelle Jules Verne au Cap d'Agde**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Agde, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Béziers et la Protection Maternelle Infantile a décidé, au vu des besoins grandissants de la population, de mettre à la disposition des familles, en particulier isolées et/ou défavorisées, un deuxième Lieu d'Accueil Enfants/Parents.

Celui-ci vient en complément, du Lieu d'Accueil Enfants/Parents "La récré" du Centre de la Petite Enfance Française Dolto d'Agde, qui ne peut actuellement répondre à toutes les demandes.

Il s'agit de proposer gratuitement :

- Aux parents, un espace d'écoute, de parole et de soutien dans leur rôle
- Aux enfants, un lieu de socialisation

L'ouverture est prévue pour le 01 janvier 2016. Une salle de classe et un jardin attenant seront mis à la disposition du Lieu d'Accueil Enfants/Parents "La récré" le mercredi de 09h00 à 11h30, en dehors des vacances scolaires.

Une équipe composée d'une psychologue clinicienne, d'une éducatrice jeunes enfants, ainsi qu'un psychologue chargé de la supervision, accueillera un maximum de 10 enfants, accompagnés de leurs parents.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants/Parents "La récré" au sein de l'Ecole Maternelle Jules Verne au Cap d'Agde et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Le Conseil d'Administration,  
DECIDE  
D'APPROUVER  
D'AUTORISER  
A L'UNANIMITE**

**L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 16H30**

**GILLES D'ETTORE  
Président du CCAS**